

Image not found or type unknown



Bail de treize mois, et après??

Par **rachele Cassaigne**, le **06/03/2018** à **19:06**

Bonsoir, j'ai eu un bail de treize mois..A partir du 9 décembre 2015..Celui-ci devait prendre fin le 1 janvier 2017.. Mon propriétaire vient de m'informer qu'il reprenait sa maison pour son fils. Nous sommes en mars 2018.. J'attends une lettre recommandé.. Ma question est : Mon bail est reconduit trois ans a partir de décembre 2015 ou de janvier 2017?? Je vous remercie.